

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Gilles GUINARD
Michel BRUN
Émilie SALVI

Procurations : 2

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

Votants : 9

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190913-04 : Régularisations du compte 4788

Madame le Maire présente au Conseil municipal le courrier adressé par la Trésorerie de Le Bourg-d'Oisans concernant la régularisation du compte de la collectivité. Le compte « 4788 - Autres comptes transitoires » présente un solde de 1 488,08 € correspondant à des titres non soldés très anciens (entre 1991 et 1998), alors qu'il devrait être à 0,00 €.

Conformément à la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) préconise à la collectivité de régulariser l'anomalie par une opération d'ordre non budgétaire : débit du compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte « 4788 - Autres comptes transitoires ». Cette opération, bien que sans incidence sur les résultats des collectivités, doit être justifiée par une délibération qui devra être jointe aux opérations comptables ainsi que les documents justifiant les recherches effectuées.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de procéder à la régularisation du compte « 4788 », par un débit du compte « 1068 », comme présenté ci-dessus et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE